

**Compte-rendu du  
Conseil d'Administration  
du vendredi 7 mars 2014**

***Membres présents :***

- Madame Martine LIGNIÈRES-CASSOU, Députée-Maire de Pau, Présidente de l'ESA Pyrénées,
- Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à la Culture - Ville de Tarbes, Vice-Présidente de l'ESA Pyrénées,
- Madame Hélène LÉROU-POURQUÉ, Adjointe à la Culture - Ville de Pau,
- Madame Antoinette CASTELLOT, Conseillère Municipale - Ville de Tarbes,
- Madame Myriam LEGOUAS, Conseillère Municipale - Ville de Tarbes,
- Madame Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Conseillère Municipale - Ville de Pau,
- Monsieur Arnaud LITTARDI, Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Aquitaine,
- Monsieur Bertrand FLEURY, Conseiller aux Arts Plastiques - DRAC Aquitaine,
- Madame Marie ANGELÉ, Conseillère aux Arts Plastiques - DRAC Midi-Pyrénées,
- Monsieur Talal MASRI, Directeur de l'E.N.I de Tarbes,
- Monsieur François CORTES, Représentant des enseignants - site de Tarbes,
- Monsieur Vincent MEYER, Représentant des enseignants - site de Pau,
- Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Représentant du personnel de l'ESA Pyrénées,
- Monsieur Hippolyte HERPIN-FLOHR, Représentant des étudiants - site de Tarbes,
- Monsieur Louis PEUREUX, Représentant des étudiants - site de Pau.

***Personnes également présentes à la séance :***

- Madame Martine MOUREU, Directrice Générale de l'ESA Pyrénées,
- Madame Odile BIEC, Directrice de l'ESA Pyrénées - site de Pau,
- Monsieur Thierry AMBROSINI, Directeur des Affaires Culturelles - Ville de Pau,
- Monsieur Bernard ESCORBIAC, Directeur Général Adjoint des Services - Ville de Tarbes.

***Pouvoirs :***

- Monsieur Gérard TRÉMÈGE, Maire de Tarbes, donne pouvoir à Madame Anne-Marie ARGOUNÈS,
- Madame Frédérique LERBET-SERENI, Adjointe à l'Éducation - Ville de Pau, donne pouvoir à Madame Martine LIGNIÈRES-CASSOU,
- Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine, donne pouvoir à Madame Martine LIGNIÈRES-CASSOU.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU remercie Arnaud LITTARDI, le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la région Aquitaine, de sa présence au sein du Conseil d'Administration.

Tout au long de son mandat, Martine LIGNIÈRES-CASSOU a soutenu cet établissement qui n'a cessé de se développer dans des locaux souvent provisoires. Son seul regret est de ne pas avoir pu installer le site de Pau, avant la fin de son mandat, dans les locaux de la Miséricorde. Elle espère que dans l'avenir cette installation se fera.

La Présidente a vu l'école se professionnaliser et devenir l'EPCC que l'on connaît aujourd'hui. Elle se réjouit de cette mutualisation et reste convaincue que les écoles d'art participent au dynamisme, à la modernité d'un territoire. C'est pour cette raison qu'elle a toujours soutenu l'école. Martine LIGNIÈRES-CASSOU est très heureuse de présider le dernier Conseil d'Administration de cette mandature. Hélène LÉROU-POURQUÉ et la Présidente espèrent que dans l'avenir, l'école sera davantage ancrée dans les territoires.

Arnaud LITTARDI est honoré de l'accueil qui lui a été réservé et partage les paroles de Martine LIGNIÈRES-CASSOU. Les écoles d'art ont en effet un rôle à jouer grâce à la pédagogie innovante dispensée qui peut apporter beaucoup à l'enseignement supérieur. L'organisation des pôles culturels (Bordeaux, Pau, Biarritz) doit être pensée durant les discussions du contrat de plan Etat-Région.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU souligne qu'il y a peu d'élus qui croient en l'art contemporain, en la création... Le rôle de l'État est fondamental en termes de conviction, de pédagogie parce que nous formons des créateurs et il faut faire partager l'idée qu'ils vont participer à la création de « richesses » du territoire. Elle est attentive au fait que la communauté d'agglomération va ouvrir prochainement un FabLab, que l'école y participe et qu'elle noue des partenariats avec le Bel Ordinaire notamment. Il est nécessaire que l'ensemble de la société reconnaisse la vitalité que peuvent apporter les étudiants, les enseignants en école d'art.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU ajoute que c'est un enjeu important pour les écoles d'art d'être inscrites au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui sont en cours d'élaboration par les Régions.

Après ces discussions, la Présidente ouvre la séance du Conseil.

Le compte-rendu de la précédente assemblée est validé par les membres présents.

- **1 / Approbation du compte administratif 2013**

Anne-Marie ARGOUNÈS est désignée Présidente de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2013 de l'ESA Pyrénées.

Il est rappelé que 2013 a été la deuxième année consécutive où les Villes n'ont pas augmenté leurs participations. Cela a été aussi l'année du déménagement du site paloïs. Malgré tous ces coûts supplémentaires on termine l'année avec un exercice positif. Martine LIGNIÈRES-CASSOU félicite les deux Directrices pour leur gestion.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU quitte la séance lors du vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

- **2 / Approbation du compte de gestion 2013**

Le compte de gestion est également adopté à l'unanimité.

- **3 / Tarifs rentrée 2014-2015**

Martine MOUREU annonce que l'année 2014 sera également difficile et qu'elle nécessite une augmentation de certains tarifs d'inscription et en particulier de celui concernant l'enseignement supérieur. Nous restons cependant dans la fourchette des tarifs appliqués au niveau national.

Talal MASRI souhaite savoir si une analyse d'impact concernant la hausse des tarifs a été faite. La Présidente précise que ces propositions font suite à un travail de prospective effectué par la Direction. Un comparatif des tarifs d'inscription a été fait notamment avec Biarritz qui applique un tarif largement supérieur à celui pratiqué par l'ESA Pyrénées et cela sera à prendre en compte si cette école intègre l'E.P.C.C.

L'établissement va également chercher à diversifier les sources de financement en allant à la recherche de fonds européens et de mécénats. Lors du point n° 5, il sera voté la création d'un poste dédié à cette mission.

Le recrutement d'une nouvelle personne et le changement des tarifs ont été décidés suite au travail mené par le Service Culture de la Ville de Pau, la communauté d'agglomération, la Direction de l'ESA Pyrénées mais aussi par une expertise extérieure.

Vincent MEYER fait une remarque concernant le tarif d'inscription de Biarritz. En effet, le tarif inclus un ordinateur par étudiant. Odile BIEC précise que le coût reste important dans la mesure où cela concerne uniquement un premier cycle. Pour Martine LIGNIÈRES-CASSOU l'intégration de Biarritz est une évidence qui aura des conséquences sur l'E.P.C.C pour lesquelles il va falloir mener un travail de réflexion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **4 / Contrat et rémunération de la Directrice du site de Pau**

La délibération rectifiée a été mise sur table car une erreur s'était glissée concernant la date de fin de contrat d'Odile BIEC. La période correcte est du 1er avril 2014 au 14 mars 2015.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **5 / Modification du poste de chargé de communication**

Lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2013, ce sujet avait déjà été évoqué. Il restait à savoir si ce recrutement était possible financièrement mais aussi d'identifier les besoins réels de l'ESA Pyrénées. Aujourd'hui, ce n'est pas seulement un poste de communication dont l'établissement a besoin mais surtout d'une personne chargée de trouver des fonds extérieurs et de collecter la taxe d'apprentissage.

Le recrutement a été fait, elle est prête à commencer dès demain.

Bertrand FLEURY souhaite connaître les moyens de communication relais utilisés pour trouver la personne correspondant à un profil qui reste encore à inventer. Martine MOUREU répond qu'ont été utilisés les réseaux internes à la fonction publique mais aussi l'ANDEA, le CIPAC pour avoir des profils de candidatures ciblés.

Bertrand FLEURY précise que sa demande était motivée par le fait qu'à l'heure actuelle l'insertion professionnelle est un enjeu majeur des établissements de l'enseignement supérieur culture. Le rapport aux entreprises, à l'économie est fondamental même si l'atout de l'établissement reste la création. Le profil est important mais la qualité de l'interlocuteur l'est d'autant plus.

Hippolyte HERPIN-FLOHR souhaite savoir si ce type de poste existe dans des écoles plus grandes. Martine MOUREU répond qu'il va exister au vu des besoins croissants de financement. Bertrand FLEURY répond que le profil mis en œuvre à l'ESA Pyrénées sera singulier en raison du schéma pédagogique de l'établissement même si des écoles nationales ont déjà fait appel à des personnes dédiées à la recherche de fonds. Marie ANGELÉ informe que pour Toulouse c'est différent, une personne est en charge de la communication et des relations internationales, c'est le Directeur qui cherche les partenariats.

Marie ANGELÉ souhaite que la personne nouvellement recrutée prenne contact avec elle et Bertrand FLEURY car ils disposent d'un réseau de partenaires qui lui sera utile.

François CORTES demande si l'obligation de performance et de résultat sera inscrite sur son contrat. Odile BIEC informe que la personne a proposé que lui soit fait un contrat à durée déterminée d'un an afin que l'établissement puisse voir ce qu'elle réussie à nous ramener comme fonds. Arnaud LITTARDI rebondit sur l'information pour préciser que le quantitatif compte mais qu'il est avant tout important de positionner l'école en terme de reconnaissance sur le territoire et les entreprises afin de leur montrer que nos étudiants sont plus facilement employables. Ces éléments ne peuvent être comptabilisés dans le budget. Pour Odile BIEC, c'est exactement la façon dont ce recrutement a été pensé. Il est prévu qu'elle aille à la rencontre d'entreprises par rapport à des projets de recherche liés à l'international pour que les entreprises comprennent quels sont nos enjeux et qu'elles se rendent compte qu'elles pourraient être amenés à recruter nos étudiants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **6 / Budget primitif 2014**

Martine MOUREU rappelle une nouvelle fois que la situation budgétaire est tendue car le GVT progresse mais également à cause de la hausse des coûts de fonctionnement qui n'avaient pas tous été estimés ou sous-estimés.

Arnaud LITTARDI note des différences budgétaires entre Tarbes et Pau. Elles s'expliquent car nous recevons les dernière factures de location pour le site de Pau. Les crédits alloués à l'eau et l'électricité diffèrent du fait des configurations des sites. De plus, Tarbes a une consommation plus importante d'eau en raison du matériau céramique. Concernant, la consommation électrique de Pau, il est difficile d'estimer les prochaines factures en raison de la récente installation sur le nouveau site. Gabriel BLAZQUEZ prend la parole au sujet des frais de télécommunication, ils regroupent le téléphone, la fibre optique, l'accès Internet, et la grande majorité de ces fluides est centralisée sur le siège social.

Talal MASRI remarque que la durée d'amortissement de l'article 2183 est portée à 6 ans au lieu de 4 ans. Pour Martine MOUREU, cela permet une gestion plus souple dans un budget serré et correspond à l'utilisation réelle des matériels.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **7 / Adhésion au contrat d'assurance groupe contre les risques statutaires**

Cette adhésion avait déjà été évoquée lors de la précédente réunion, nous votons aujourd'hui l'adhésion à un contrat groupe moins onéreux pour l'établissement. La procédure de marché a été gérée par le Centre de Gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **8 / Demande de subvention à l'État : fonctionnement et recherche**

Arnaud LITTARDI confirme les montants des subventions accordés. Il rappelle que les dossiers pédagogiques doivent lui être envoyés pour effectuer le versement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **9 / Demande de subvention à la région Aquitaine**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **10 / Demande de subvention au Département des Hautes-Pyrénées**

Odile BIEC souhaite remercier Arnaud LITTARDI pour son aide financière concernant la formation pour la professionnalisation de nos étudiants et qui en concernera cette année une cinquantaine. Il précise que les étudiants de Bordeaux bénéficient également de ces journées de formations (pratique administrative, juridique, définition du métier d'artiste, de designer ...) dispensées par la Fabrique Pola. Elles permettent aux futurs artistes, designers et auteurs d'appréhender la réalité professionnelle dès leur sortie de l'école.

Bertrand FLEURY attire notre attention sur la qualité de l'association Pola qui regroupe toutes les pratiques de la création d'aujourd'hui. Elle touche aussi bien le caractère administratif et juridique que les champs de l'architecture et de l'urbanisme. Les représentants de Pola pourront être les futur interlocuteurs de nos étudiants à la sortie de l'école. À leur initiative, les étudiants peuvent aller voir comment fonctionne Pola sur leur site et rencontrer Eric NEZAN.

La formation concernera les étudiants de 4 et 5ème année.

Hippolyte HERPIN-FLOHR informe que, lors de la venue d'intervenants au sein de l'ESA Pyrénées ou de stage, un grand nombre d'informations ont déjà été données sur les pratiques professionnelles à suivre. Bertrand FLEURY rappelle que la remise en cause des choses est perpétuelle et que le métier de l'artiste, du créateur est une formation continue. Pour Hélène LÉROU-POURQUÉ, nous sommes en pleine révolution économique et culturelle, l'image de la culture est ancrée dans le mode économique et nous avons besoins d'outils qui nous aide à appréhender les besoins.

Vincent MEYER termine la discussion en précisant qu'en France la Culture représente un nombre d'emplois plus important que l'industrie automobile.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU souhaite que l'école sollicite une nouvelle fois le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques mais aussi le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

En vu de l'élaboration du schéma régional l'enseignement supérieur et de la recherche, il y a des démarches à faire pour que les écoles d'art y soient bien inscrites aussi bien en

Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées. Marie ANGELÉ ne peut se prononcer sur l'avancée des discussions concernant la reconnaissance des écoles par la région Midi-Pyrénées.

Dans le cas d'une réunion à ce sujet, Bertrand FLEURY souhaiterait pouvoir y participer afin d'échanger, d'identifier les champs possibles pour permettre d'esquisser un préambule de partenariat. Hélène LÉROU-POURQUÉ souligne que la formation professionnelle implique automatiquement les régions cela peut être un point de convergence pour associer les régions. Arnaud LITTARDI rappelle que la difficulté actuelle est que personne ne dispose de fonds supplémentaires. Le Ministère de la Culture a rappelé aux DRAC que l'enseignement supérieur culture ne devait pas être laissé de côté dans le schéma.

- **11 / Vente d'ouvrages et gestion des stocks**

Vincent MEYER s'interroge sur le fait que l'ouvrage concernant Mourenx ne soit pas en vente et trouve cela regrettable. Martine MOUREU lui répond que le stock est épuisé et qu'une nouvelle impression n'est pas programmée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **12 / Vente de tee-shirts aux journées portes ouvertes**

L'affiche des journées portes ouvertes (29 mars 2014 pour Pau, 5 avril 2014 pour Tarbes) est présentée, elle a été élaborée par le site de Tarbes et rencontre un succès auprès des membres présents. Les tee-shirts seront vendus durant les deux journées au prix de 5 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Martine LIGNIÈRES-CASSOU demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Hippolyte HERPIN-FLOHR souhaite soumettre une proposition pour le prochain Conseil d'Administration concernant les frais d'inscription qui ne pourront plus bénéficier d'un délai de paiement. Cette situation sera problématique pour certains étudiants. Odile BIEC l'informe qu'en début d'année les étudiants en difficulté peuvent aller à la rencontre du Trésorier Municipale de Pau pour parler d'un étalement possible mais la demande doit être faite en amont afin d'éviter les problèmes. Martine MOUREU rappelle qu'aucun étudiant ne sera accepté s'il n'a pas réglé ses frais d'inscription, ils ne seront pas inscrits, il faut prendre contact avec le Trésorier en juin.

Anne-Marie ARGOUNÈS remercie la Présidente pour la façon dont nous avons travaillé pour créer une passerelle entre Tarbes et Pau. Elle félicite également les Directrices, les enseignants pour le management de l'ESA Pyrénées depuis la création de l'E.P.C.C. Elle souhaite aussi que les futurs maires élus prennent conscience de la chance qu'ils ont d'avoir des écoles d'art et qu'ils mettront tout en œuvre pour les valoriser. Martine LIGNIÈRES-CASSOU partage également ce souhait. Pour Hélène LÉROU-POURQUÉ, il est évident que nous alerterons les maires sur les enjeux de notre école d'art et du déménagement du site de Pau à la Miséricorde mais aussi de veiller à ce que le travail fourni soit reconnu.

Madame la Présidente clôture la séance.